



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8995
6 février 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 FEVRIER 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire
distribuer comme document officiel du Conseil de sécurité le télégramme que le
Maire de Jérusalem a adressé à Votre Excellence le 1er février 1969^{1/}.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Jordanie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Mohammad H. EL-FARRA

1/ Texte ci-joint.

TEXTE DU TELEGRAMME ADRESSE LE 1er FEVRIER 1969 AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Au nom de l'humanité et de la justice, je supplie Votre Excellence, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité d'employer toute leur autorité et de prêter leurs bons offices pour mettre fin aux sentences d'extermination qu'Israël prononce contre les 70 000 Arabes de Jérusalem et aussi pour arrêter les mesures répressives qu'Israël promulgue constamment et rapidement pour modifier le caractère traditionnel de la Ville Sainte au mépris des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que du droit international.

Les condamnations à vie et les peines de prison de longue durée ainsi que les interdictions de séjour prononcées par les tribunaux militaires israéliens contre les Arabes de Jérusalem chaque mois soumettent des centaines d'entre eux à des mesures terrorisantes qui les exposent à la torture et à l'extermination.

La politique suivie constamment par Israël, qui consiste à annexer Jérusalem et à exproprier par la force les terres et les biens arabes en démolissant et en faisant sauter les biens arabes saisis, continue à exposer des milliers d'Arabes de Jérusalem à la décimation et à l'extermination.

Israël continue à menacer d'appliquer la loi injuste de 1968, qui doit être promulguée le 23 février à l'encontre des Arabes de Jérusalem, ce qui aura pour effet d'exterminer les Arabes qui se trouvent encore dans la ville.

Ces derniers n'ont pas cessé de vivre dans l'anxiété et la terreur au cours des vingt derniers mois.

Je m'adresse à vous et à la conscience humaine pour que soit arrêtée cette extermination des Arabes de Jérusalem et que soient rapidement appliquées les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Maire de Jérusalem,
Rauhi KHATIB
